

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ



Région AUVERGNE / Département du PUY-DE-DÔME /
Arrondissement d'ISSOIRE / Canton de JUMEAUX / Code INSEE :
63050

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

Nombre de conseillers en exercice : 23

Vendredi 08 avril 2016 à 20 h.30, le Conseil Municipal de la commune de Brassac-les-Mines, dûment convoqué (date de la convocation : 04 avril 2016), s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves-Serge CROZE, Maire, en mairie, salle des délibérations.

Étaient présents : M. Yves-Serge CROZE, M. Guy AURIER, M. Gérard BORDIGNON, Mme Gaëlle MAHOUDEAUX, M. Thierry MAHOUDEAUX, Mme Christine COMBRET, M. André DUPREY, M. Fabrice BELLOT, M. Pierre SERRA, M. Fabien BESSEYRE, Mme Nelly GRIGOROFF, Mme Lydie BERLU, Mme Catherine DENAIVES, M. Gilbert CHAUVET, M. Alain FLEURY, Mme Agnès JEANPETIT, Mme Virginie BARREYRE, Mme Sabrina WILLINSKI.

Absent(s) ayant donné procuration : M. Alain IOOSS à M. Guy AURIER, Mme Agnès MENNA à Mme Gaëlle MAHOUDEAUX, Mme Karine LEROUX à Mme Lydie BERLU, Mme Florence REBOUL à Mme Virginie BARREYRE.

Le quorum étant atteint (19 présents, 4 représentés), le Conseil Municipal a pu valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire explique que conformément à l'article L2121-25 du CGCT, le compte-rendu se limitera à reprendre les délibérations et le résultat du vote ainsi que le nom des conseillers ayant pris part aux délibérations. De plus, les séances seront à compter d'aujourd'hui enregistrées.

Secrétaire de séance :

M. CROZE a proposé M. Gérard BORDIGNON comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal donne à la majorité son accord mais M. Bordignon refuse. M. Thierry MAHOUDEAUX a été désigné pour remplir cette fonction, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

M. le Maire donne lecture du procès verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2016 lequel a été adopté à l'unanimité.

2016-039 BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2016

Mme MAHOUDEAUX présente au conseil le budget primitif du budget principal commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	3 757 730.00 €
Recettes	3 757 730.00 €
Section d'investissement	
Dépenses	2 491 372.00 €
Recettes	2 491 372.00 €

VOTE : Le conseil refuse à 12 voix contre (Mme BARREYRE (pouvoir Mme REBOUL), M. BELLOT, M. BORDIGNON, M. CHAUVET, Mme COMBRET, Mme GRIGOROFF, M. DUPREY, M. FLEURY, Mme JEANPETIT, M. SERRA, Mme WILLINSKI), 11 voix pour et 0 abstentions d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2016.

L'ordre du jour ayant été interrompu sur proposition de M. le Maire, la séance est levée à 21.00h.